

PROCÈS-VERBAUX

CHAMBRE DES COMMUNES, SALLE 429,

VENDREDI le 9 mars 1934.

(Réunion d'organisation)

Le Comité spécial chargé de s'enquérir des opérations de la Commission créée par la Loi canadienne de la Radiodiffusion, 1932, modifiée à la dernière session du Parlement, se réunit à dix heures et demie du matin, pour les fins d'organisation.

Membres présents: MM. Beynon, Gagnon, McKenzie (*Assiniboia*), McLure et Morand—5.

M. Gagnon, appuyé par M. McKenzie, propose l'honorable M. Morand à la présidence du Comité; le choix est unanime.

M. Morand prend la présidence.

Le président remercie le Comité de son élection à la présidence; il formule l'espoir que les séances soient aussi agréables et harmonieuses que celles du comité de 1932.

M. Beynon demande jusqu'où le Comité a l'intention d'aller dans son enquête, et le président, en ce, donne lecture de l'ordre de renvoi qui définit les attributions du Comité.

On discute quelque peu sur les autres questions dont le Comité pourrait connaître séance tenante, et le président exprime l'idée qu'il serait sage de nommer un sous-comité pour préparer le programme des séances suivantes.

M. Gagnon propose, appuyé par M. McKenzie, la nomination par le président d'un sous-comité de trois membres pour préparer le programme des séances suivantes.

Le président désigne à cette fin M. Gagnon, l'honorable M. Cardin et M. Beynon.

Il s'ensuit une discussion sur les témoins à convoquer aux séances ultérieures; il est finalement décidé de laisser la question en suspens.

Sur proposition de M. Beynon, appuyé par M. McLure, il est décidé d'étudier à la prochaine séance du Comité le rapport de la Commission canadienne de Radiodiffusion, et de charger le secrétaire du Comité d'écrire au président de la Commission le priant de se présenter à cette séance pour expliquer ce rapport.

Le programme de la séance étant épuisé, le Comité s'ajourne jusqu'à convocation par le président.

Le secrétaire du Comité,

E.-L. MORRIS.